



18 octobre 2019

(19-6834)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: français

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La communication ci-après, datée du 16 octobre 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la République démocratique du Congo pour l'information des Membres.

Suite à la notification datée du 24 janvier 2017 (WT/PCTF/N/COD/1), dans laquelle la République démocratique du Congo a indiqué ses engagements relevant de la catégorie A, la République démocratique du Congo présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1.1	Publication	C	31 décembre 2020	20 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Solliciter un appui de la CNUCED pour la construction du Trade portal Appui pour la formation des gestionnaires du Trade portal
Article 1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	31 décembre 2020	20 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Appui au renforcement des capacités pour les Points Focaux (OMC, OMD, CNUCED)
Article 1.3	Points d'information	C	31 mars 2020	20 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Appui au renforcement des capacités pour les Points Focaux
Article 1.4	Notification	C	31 mars 2020	20 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Appui au renforcement des capacités pour les membres du comité de notification (OMC, CNUCED)
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2.1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2.2	Consultations	A	-	-	-
Article 3 Décisions anticipées					
		B	31 décembre 2018	20 août 2019	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		C	31 décembre 2018	20 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Appui au renforcement des capacités (OMD)
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5.2	Rétention	A	-	-	-
Article 5.3	Procédures d'essai	A	-	-	-
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	B	31 mai 2018	20 août 2019	-
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du	B	31 mai 2018	20 août 2019	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
	traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation				
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7.1	Traitement avant arrivée	B	31 mai 2018	20 août 2019	-
Article 7.2	Paiement par voie électronique	B	31 mai 2018	20 août 2019	-
Article 7.3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	B	31 mai 2018	20 août 2019	-
Article 7.4	Gestion des risques	B	31 décembre 2019	20 août 2019	-
Article 7.5	Contrôle après dédouanement	B	31 décembre 2019	20 août 2019	-
Article 7.6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	31 mars 2021	20 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique de l'OMD pour l'élaboration de l'étude sur le temps moyen nécessaire à la main levée
Article 7.7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	B	31 décembre 2019	20 août 2019	-
Article 7.8	Envois accélérés	B	31 décembre 2019	20 août 2019	-
Article 7.9	Marchandises périssables	A	-	-	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		C	31 mars 2021	20 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Construction, équipement, et renforcement des capacités des organismes présentes aux frontières et des parties prenantes (OMD, Banque Mondiale, OMC)
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		B	31 décembre 2018	20 août 2019	
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10.1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	B	31 décembre 2018	20 août 2019	-
Article 10.2	Acceptation de copies	B	31 décembre 2018	20 août 2019	
Article 10.3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10.4	Guichet unique	C	31 mai 2018	20 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Implantation équipement, et renforcement des capacités (OMD, Banque Mondiale)
Article 10.5	Inspection avant expédition	B	31 mai 2018	20 août 2019	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10.6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10.7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	B	31 mai 2018	20 août 2019	-
Article 10.8	Marchandises refusées	B	31 mai 2018	20 août 2019	-
Article 10.9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	B	22 février 2020	20 août 2019	-
Article 11 Liberté de transit					
		A	-	-	-
Article 12 Coopération douanière					
		A	-	-	-